

# [FENÊTRES sur cours 12]



## Sommaire

p2: Comité Technique  
Académique  
p3: CAPD promotions du 6  
décembre  
p4-5-6: Carte scolaire  
p6: Modalités d'inspec-  
tions 2016-2017  
p7: Roquefort d'honneur  
p8: Bulletin d'adhésion

## Carte scolaire : Est ce qu'en ne nous donnant rien, le ministère nous donne quelque chose parce qu'il aurait pu nous prendre plus ???



Les opérations de carte scolaire battent leur plein dans les départements de l'académie. La décision de la rectrice de ne pas retirer de postes dans les départements ayant signé une convention école rurale donne l'impression que tout va pour le mieux et certain-es, qui ne défendent pas la même idée du service public que le SNUipp-FSU, se félicitent encore de la signature de ce protocole. Sauf que... cette décision de répartition n'est qu'un jeu de dupe destiné à tenter de limiter tout mouvement social dans cette période pré-électorale.

Sauf que... 0 postes pour notre département signifie 28 fermetures, et parmi ces mesures, 7 écoles en moins pour le département.

Sauf que... la priorité affichée au primaire n'a toujours pas permis dans notre département de retrouver le nombre de postes d'avant la présidence Sarkozy.

Nous pouvons nous réjouir de la volonté du DASEN de créer des postes de brigades, un PDMQDC et un accueil moins de 3 ans, mais il se contente juste de respecter les préconisations ministérielles. C'est de bien plus dont notre département a besoin pour que ces créations ne se limitent pas à du saupoudrage, pour garder un maillage territorial de qualité, pour baisser le nombre d'élèves par classe, pour abonder les RASED, pour relancer la formation continue, etc... et enfin pour améliorer nos conditions de travail.

Les gouvernements successifs ont depuis longtemps engagé un travail de réduction des dépenses publiques qui se traduisent par la disparition des services publics de proximité dans les territoires ruraux. La tentative de fermeture de la maternité de Decazeville en est un autre exemple.

Aujourd'hui, on peut se demander comment se traduiront les conséquences de cette politique d'abandon des territoires ruraux lors du prochain scrutin présidentiel...

Le 25 janvier 2017

SNUipp-FSU12  
Les Corniches de Bourran  
8 rue de Vienne  
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41  
Mèl : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)  
Site : <http://12.snuipp.fr>



numéro 96

Janvier 2017 - 0,50 €  
ISSN 1165 - 3116

## Instances

# Comité Technique Académique

Le Comité Technique Académique (CTA) concernant la préparation de la rentrée 2017 s'est tenu au rectorat le 16 janvier 2017.

Pour le premier degré, la dotation académique est de 141 élèves supplémentaires qui se répartissent par département comme suit :

	Constat Élèves 2016	Prévision Élèves 2017	Écart 2016/2017	P/E 2016	E/C 2016	DOTATION EN POSTES R2017	P/E 2017
ARIEGE	11881	11692	- 189	5,82	21,37	0	5,91
AVEYRON	17958	17695	- 263	5,76	21,33	0	5,85
HAUTE-GARONNE	118574	17695	+ 1614	5,10	24,32	+ 122 (+3 postes acad)	5,13
GERS	13696	13608	- 88	5,89	20,78	0	5,92
LOT	12075	11986	- 89	5,92	21,18	0	5,97
HAUTES-PYRENEES	16672	16455	- 217	5,76	21,29	0	5,84
TARN	29870	29803	- 67	5,21	23,73	+ 10	5,25
TARN ET GARONNE	24034	23905	- 129	5,30	23,36	+ 4	5,35
Missions académiques						+ 2	
ACADEMIE	244760	245332	+ 572	5,35	23,15	+ 141	5,39

### L'analyse de la FSU

Dans le premier degré, la hausse démographique reste largement positive même si elle tend à se stabiliser. La dotation de 141 postes pour le premier degré est significativement en baisse par rapport à celle de l'an dernier. Cette dotation permettra de répondre aux priorités comptables que le rectorat a retenues et qui se centrent sur la gestion des flux d'élèves. Cela permettra de ne pas dégrader le taux d'encadrement, voire de l'augmenter très légèrement mais la priorité au primaire annoncée au début du quinquennat ne se traduira pas par une amélioration significative dans le quotidien des écoles. En effet, sur la question du remplacement, de la formation continue, de la mise en place de dispositifs plus de maîtres que de classes et de classes d'accueil des moins de trois ans et des RASED, les départements n'auront qu'une très faible marge de manœuvre. FSU est opposée à la fermeture et la concentration d'écoles rurales et de montagnes qui auraient pour but de dégager des moyens d'enseignement dans les départements ruraux.

### Réponses de la rectrice

Mme la Rectrice estime que les créations d'emplois sont exceptionnelles. Pour elle, l'académie a été dotée au-delà de son évolution démographique. La situation sociale et la ruralité de l'académie ont été prises en compte par le ministère.

Pour le premier degré la dotation est supérieure à la démographie. Les retraits de postes prévus par les protocoles ruralités (Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées) ne se feront pas grâce à une enveloppe exceptionnelle de 100 emplois, budgétisés par le ministère et dont 5 postes vont être donnés à l'Académie. C'est ainsi que le ministère a abondé la dotation académique initialement prévue de 126 à 141. Donc tous les départements ruraux de l'académie ne se voient pas retirés de postes. La marge nouvelle doit servir exclusivement à des mesures qualitatives (PDMQDC, brigades de remplacement). La rectrice pense qu'il peut y avoir des avenants aux protocoles pour acter les « non retraits » de postes et poursuivre la contractualisation en notifiant les visées « qualitatives ».

Au sujet des contractuels, la Rectrice annonce qu'il y a un projet d'augmenter la dotation académique au CRPE. Cela aura pour effet de limiter l'appel aux contractuels. Il y a actuellement 50 contractuels dans l'académie, principalement dans la Haute-Garonne.

Saisine du CHSCT académique par le CTA : les délégués du personnels proposent un vœu demandant la saisie du CHSCT au sujet des nombreux refus des temps partiels sur autorisation et des difficultés de remplacements sur les conditions de travail et la santé des personnels. Vote FSU, FO, CFDT, FO, UNSA pour.

# CAPD promotions du 6 décembre 2016

## Avancements

Le DASEN a annoncé une progression dans le nombre de collègues promouvables : on passe de 530 l'an dernier à 557 cette année. Il y a eu 317 promus l'an dernier et nous sommes à 326 cette année (91 au Grand Choix, 147 au Choix, 88 à l'Ancienneté) Nous avons 104 collègues Hors Classe dont 15 passent à l'Ancienneté. Il n'y a pas d'instituteurs-trices promouvables cette année.

## Restes

Il y a eu 7 promotions supplémentaires possibles grâce aux restes. Il reste 0,54 « promotion », dans le système actuel, ce reste aurait été utilisé l'an prochain mais dans le cadre de la réforme PPCR il risque d'être perdu. Vos délégués du SNUipp-FSU12 ont malgré tout proposé de faire une promotion supplémentaire ( et donc de surconsommer ), mais cela a été refusé.

## Questions diverses du SNUipp-FSU

- Envoi des bulletins de salaire dans un pli collectif. Prévoyez-vous une circulaire ou une note d'information quelconque adressée aux collègues et leur signifiant les nouvelles modalités d'envoi des bulletins de salaire ? La confidentialité des bulletins tels qu'ils sont envoyés, est mise à mal : peut-on envisager une mise sous pli des bulletins à l'intérieur de l'enveloppe ? Un envoi par mail ?

Réponse du DASEN : De nouvelles modalités sont prévues pour janvier : un envoi sera adressé au directeur sous pli indiqué confidentiel, mais toutes les fiches seront dans la même enveloppe. Le SNUipp-FSU réaffirme que les bulletins de salaires peuvent contenir des informations confidentielles. Le DASEN est d'accord mais explique qu'il s'agit d'un envoi automatique effectué par une plateforme académique et non par ses services, et que beaucoup de départements fonctionnaient déjà comme cela auparavant. Le SNUipp-FSU a soulevé le problème des TR qui reçoivent leur bulletin de salaire dans leurs écoles alors qu'ils ne s'y trouvent pas. Le DASEN pense que les TR peuvent venir les chercher ou que le collègue directeur peut les envoyer. Aucun budget ne sera alloué aux directeurs pour cet envoi. Aucun temps en sera prévu pour les TR pour aller les chercher... Le DASEN prévoit, si le rectorat est d'accord, de faire un courrier d'information aux directeurs.

- Etant donné qu'il n'y aura plus de notes et un entretien de carrière à la place de l'inspection avec le PPCR, les nouvelles modalités d'évaluation des T2 sont-elles effectives ?

Réponse de Mr Fressignac : La note ministérielle arrivera en janvier donc en attendant, les modalités resteront inchangées. L'inspection doit être vue comme un moment de formation et d'échange. Pour le SNUipp-FSU, continuer les inspections en tant que telles n'est pas satisfaisant. La note attribuée ne servira à rien puisqu'elle sera supprimée à partir de janvier, cela ne fait que provoquer du stress

chez les collègues et donner du travail supplémentaire aux IEN (si, si..).

- *Reclassement des PES : à partir de quelle date percevront-ils leur salaire prenant en compte le reclassement ?*

Réponse de Mme Penin : Il y a eu 13 demandes, 10 ont été étudiées rapidement et vont être actées pour la paye de janvier. Trois situations plus complexes restent à l'étude, le maximum sera fait pour qu'elles passent en janvier mais cela sera peut-être en février. Les enseignants concernés vont être informés dans les prochains jours.

- *Certaines circonscriptions ont des difficultés à mettre en place les décharges de direction 3Cl et 2Cl. Les plannings sont organisés, puis annulés, faute de remplaçant. Les décharges sont ensuite positionnées au dernier moment, ne permettant pas une utilisation optimale pour le directeur-trice. Par quels moyens envisagez-vous de remédier à cette situation ?*

Le DASEN nous a présenté un petit bilan de la situation actuelle dans les circonscriptions. On note un gros retard au niveau des circonscriptions de Millau et Saint Affrique. Le DASEN n'a pas de réponse concrète à donner, son principe de base étant que les élèves passent avant les enseignants. De ce fait, les remplaçants sont utilisés dans les situations les plus critiques : remplacements dans les écoles d'une, deux ou trois classes. Il propose de donner plus de décharge en début et en fin d'année, en étant conscient que cela répond aux besoins quantitativement, mais pas qualitativement. La carte scolaire va arriver, si le DASEN peut, il renforcera la brigade de remplacement. Il y a 342 élèves en moins de prévu mais on ne connaît pas la dotation. Sans boule de cristal, on peut pronostiquer que la dotation du 12 sera fortement négative, et donc que cela ne sera pas effectif. Dans tous les cas, les réponses apportées par le DASEN sont des non-réponses. « Je n'ai pas de réponse à donner ». Avez-vous d'impuissance ou choix politique ? Nous ne pourrions pas nous en satisfaire. Ces décharges représentent 1486 jours à assurer sur l'année, ce qui équivaut à 6 ou 7 ETP. Pour le SNUipp-FSU12, ces temps doivent être programmés et budgétisés, des personnels dédiés doivent effectuer ces décharges.

- *Dans le cas d'un collègue qui demande simultanément son entrée dans le département et un détachement à l'étranger, comment seront traitées ces demandes ? Les textes règlementaires renvoient la décision finale au DASEN du département d'arrivée du collègue. Quel est le positionnement de M. le Directeur académique sur le sujet ?*

Le DASEN n'a pas de réponse collective à donner, cela dépend du cas du collègue donc ce sera un traitement individuel. Il souligne ensuite que le l'Aveyron doit faire face au problème du vivier, que la nécessité de service passe avant tout mais que chaque cas sera néanmoins étudié.

## Résultats du CTSD du 25 janvier 2017

# Carte scolaire rentrée 2017

25 fermetures, 7 écoles qui disparaissent du territoire aveyronnais, tel est le résultat du CTSD du mercredi 25 janvier. A l'heure où nous écrivons ces pages, certains territoires sont en lutte pour sauver leur école ou leur classe, et la donne changera peut-être en CDEN ce lundi 30 janvier.

Alors certes, on peut se réjouir de la création de 7 postes de TR, un PDMQDC, un poste accueil des moins de 3ans et 11 ouvertures, mais quid de la priorité à l'éducation affichée par le gouvernement ? Quid de la réalité de notre département rural, où la concurrence avec l'école privée bat son plein ? Quid de la réalité des conditions d'apprentissage des élèves et de nos conditions de travail ?

Vous avez été nombreux-es à demander des ouvertures de postes et à refuser les fermetures : nous avons porté

toutes vos demandes. Mais le discours de notre administration se durcit: l'accueil des moins de 3 ans ? *dans la limite des places (de moins en moins) disponibles, et puis il faut arrêter avec notre discours pro-scolarisation des TPS ...*, les difficultés d'inclusion des élèves d'ULIS qui alourdissent les effectifs de classes déjà chargées? *et alors, rien de nouveau sous le soleil, c'est le décret, on se débrouille...*, les difficultés avec le public accueilli en REP ou dans certaines écoles sensibles du département? *Ben mazette, allez faire un tour dans le 93 et vous saurez ce qu'est une école difficile... le remaillage territorial? Mais arrêtons avec ces querelles de clochers... le dualisme scolaire? Le directeur académique est un militant de l'école publique et refuse qu'on puisse lui prêter l'intention de faire le jeu de l'école privée...*

### Déclaration liminaire de la FSU

Ce CTSD se réunit dans un contexte général de dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignant-es. Les dotations positives ou nulles ne permettront pas d'apporter un nouveau souffle. Bien au contraire, le malaise professionnel se propage dans les écoles et nombre de nos collègues cherchent à se réorienter.

Dans notre département, l'annulation de la dette vous permettra peut-être d'abonder la brigade de remplacement, d'ouvrir un PDMQDC et une classe d'accueil de moins de 3 ans, c'est-à-dire juste de respecter les préconisations ministérielles. Et en tout cas, certainement pas d'ouvrir des postes partout où les équipes pensent que c'est nécessaire pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et leurs conditions de travail, ni de réabonder les RASED.

Si d'aucuns associent la dotation nulle à la signature du protocole école rurale, et continuent à s'en féliciter, notre analyse est bien différente et nous ne voyons dans cette démarche qu'une manœuvre pour éviter toute agitation sociale dans la perspective des élections à venir.

Pour preuve, cette seconde année du protocole sur la carte scolaire pluriannuelle dessine une tendance lourde qui, sous couvert d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles rurales cache l'urgence de restreindre les dépenses scolaires, pour l'Etat.

Cette tendance est la même que pour les autres services public de proximité.

Pour le SNUipp-FSU et la FSU, ces choix, loin de faire la preuve de leur efficacité désorganisent durablement les départements ruraux, provoquent une concurrence entre les territoires et installent dangereusement le sentiment d'abandon.

En ce qui concerne la méthode, le SNUipp-FSU conteste une construction trop comptable de la carte scolaire, la primauté donnée au seul P/E et l'insuffisante prise en compte des spécificités de chaque école : contexte social dégradé trop souvent minimisé, ruralité et cours multiples, inclusion des élèves d'ULIS, mise en concurrence avec une école privée voisine.

Aujourd'hui, les mesures prises en CTSD sont attendues avec inquiétude dans les écoles.

Malgré la baisse démographique que subit notre département, les suppressions de postes accumulées ces dernières années rendent l'exercice de plus en plus difficile et empêchent de répondre aux besoins et à l'ambition de la réussite de tous les élèves.

Pour le SNUipp-FSU, le principal levier pour améliorer nos conditions de travail et faire réussir tous nos élèves reste la baisse des effectifs sur l'ensemble du territoire.

Dans le contexte de crise économique et social actuel, il est plus que jamais urgent de consacrer les moyens nécessaires à la réussite des élèves.

École	Commune	Retrait / Créations	Observations
Emile Cartailhac	SAINT-AFFRIQUE	-0,75	Dont -0,25 déch. dir. / Retrait de -0,50 poste d'adjoint occitan
Les Genêts	ONET-LE-CHÂTEAU	-1,25	Transformation du poste de direction d'application en direction ordinaire / Retrait décharge direction d'application (-0,50) et implantation décharge direction ordinaire (+0,25) / Suppression statut école d'application / Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
Georges Brassens	BARAQUEVILLE	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité
Pierre Riols	CAPDENAC	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité / Transformation de 2 postes d'adjoints anglais en 2 postes d'adjoints sans spécialité
Prosper Mérimée	SAINT-SYMPHORIEN-DE-THENIERES	-1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité
	CONQUES-EN-ROUERGUE	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité
	VERRIERES	- 1	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité / Création RPI avec Aguessac, Paulhe et Compeyre concentré à Aguessac
Aux papillons	PREVINQUIERES	+0,50	Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
	ESTAING	+0,50	Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
Les Hirondelles	NAJAC	-0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
	MONTJAUX	-0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité..
	THERONDELS	+0,50	Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
Méandre du Céor	LA CRESSE	-1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
	NAUVIALE	-0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité / Extension du RPI Prunes / Mouret à Nauviale : cycle 1 à Nauviale et cycles 2-3 à Prunes
	SALMIECH	+0,50	Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
	VEZINS-DE-LEVEZOU	+1	Implantation d'un poste d'adjoint sans spécialité.
Jean Monteillet	SAINT-BEAUZELY	-0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité
Franck Brinsolaro	SAINT-LAURENT-D'OLT	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
	SAINT-ROME-DE-TARN	-1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
	MORLHON-LE-HAUT	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
Carcenac-Peyralès	ASPRIERES	+1,25	Implantation d'un poste d'adjoint sans spécialité / +0,25 déch. dir.
	BARAQUEVILLE	0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
Gelles	CAUSSE-ET-DIEGE	+0,75	Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité / +0,25 déch. dir. / Création d'un RPI concentré à Causse-et-Diège avec Naussac
Arc-en-Ciel	MAYRAN	-1,25	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité / -0,25 déch. dir.
	SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	-0,50	Retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité.
La Lande	REQUISTA	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
Nuces	VALADY	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint anglais.
François Mitterrand	RODEZ	+1,25	Implantation d'un poste d'EMF et de la déch. EMF.
Jean-Henri Fabre	MILLAU	+0,58	Dont 1 classe d'accueil des moins de 3 ans et 1 poste occitan / Implantation de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité / Augmentation de la déch. dir. de +0,08, soit 0,33 déch.
Paul Ramadier	RODEZ	-1,08	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité / Réduction de la déch. dir. de -0,08, soit 0,25 déch.
Arsène Ratier	BOZOULS	- 1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité.
Paul Cayla - Druelle	DRUELLE-BALSAC	+1,42	Implantation d'un poste d'EMF et de la déch. EMF / Augmentation de la déch. dir. de +0,17, soit 0,50 déch.
RPI	RIVIERE-SUR-T. Marie Rouane	+1,25	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité à l'école de Boyne et implantation d'un poste d'adjoint sans spécialité à Marie Rouanet (transfert de poste) /
RPI	RIVIERE-SUR-T. Boyne	-1	Dont 0,25 déch dir / Fermeture école Boyne
RPI	MARTRIN	-1	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Montclar.
RPI	MONTCLAR	-1	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Montclar.
RPI	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	-1	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Sauclières.
RPI	SAUCLIERES	-1	Retrait du poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Sauclières.
RPI	NAUSSAC Bez	-2	Dissolution du RPI Naussac / Salles-Courbaties / Création d'un RPI Naussac / Causse-et-Diège concentré sur Causse-et-Diège
RPI	SALLES-COURBATIES	+1	Dissolution du RPI Naussac / Salles-Courbaties / Création d'un RPI Naussac / Causse-et-Diège concentré sur Causse-et-Diège
RPI	BOURNAZEL	-1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Roussennac.
RPI	ROUSSENNAC	-1	Retrait d'un poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Roussennac.

### Ecoles à revoir à la rentrée pour ouverture ou fermeture

Jules Ferry - SEVERAC - D'AVEYRON / Le Cros - SEBAZAC-CONCOURES / Pierre Loubière - OLEMPES / La Chartreuse élémentaire - VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE / CURIERES / MURASSON / Les Hirondelles - MONTJAUX / Saint-Martial - TAURIAC-DE-NAUCELLE / Franck Brinsolaro - SAINT-BEAUZELY / La Vitarelle - MONTPEYROUX / FLA-GNAC / SAINT-ROME-DE-TARN / MORLHON-LE-HAUT / La Bastide-L'Evêque - Solville - LE BAS-SEGALA / ASPRIERE / MAYRAN / Balsac - DRUELLE-BALSAC / Bezannes - RODELLE / Saint-Félix - ANGLARS-SAINT-FELIX / Nuces - VALADY / Jean-Albert Bessière - RODEZ / Le Puits de Calès - MILLAU / Jean Moulin - DECAZEVILLE / Les Genêts - ONET-LE-CHÂTEAU / La CRESSE / GABRIAC

## Autres mesures de carte scolaire

### ASH

½ enseignant(e) spécialisé(e) option E circonscription d'Espalion école élémentaire « Jean Monnet » Espalion déplacé sur la circonscription de Rodez / Rignac école primaire « Jacques Perrin » Rignac  
-1 directeur centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) Millau

### Remplacement

+2 brigade départementale « congés » circonscription de Decazeville / Villefranche-de-Rouergue école primaire de Pradinas (+1,00) et école maternelle « La Chartreuse » de Villefranche-de-Rouergue.  
+1 brigade départementale « congés » circonscription d'Espalion école primaire de Saint-Côme-d'Olt  
+1 brigade départementale « congés » circonscription de Millau école primaire « Escòla de los marronièrs » de Comps-Lagrandville  
+2,5 brigade départementale « congés », dont un « occitan », circonscription de Rodez, école élémentaire « Cambon » de Rodez (« occitan » / +1,00), école primaire « Pierre Puel » d'Onet-le-Château (+1,00) et école primaire « Paul Cayla » de Druelle-Balsac (+0,50 / couplé avec le demi-emploi d'animateur(trice) langue vivante).  
+1 brigade départementale « formation continue » circonscription de Rodez école maternelle « Paraire » de Rodez  
+1 brigade départementale « stages longs » circonscription Aveyron-ASH (+1,00).  
Changement de rattachement 1 brigade départementale « congés » circonscription de Rodez école maternelle « Georges Brassens » de Baraqueville (- 1,00) vers école élémentaire « Georges Brassens » de Baraqueville

### Animation

+1 animateur(trice) langue vivante, rattaché à la DSDEN de l'Aveyron (+0,50 / couplé à un demi-emploi de brigade départementale « congés » sur la circonscription de Rodez, rattaché à l'école primaire « Paul Cayla » de Druelle-Balsac).  
Extension de la mission de l'emploi de conseiller(ère) pédagogique départemental TICE et la circonscription de Rodez à la circonscription Aveyron-ASH.  
Augmentation des décharges des enseignant(e)s maîtres formateurs(trices) de 0,25 à 0,33, soit 10 x 0,08 (+0,80) (sous réserve de validation par madame la rectrice de l'académie de Toulouse).

### Nouveau rattachement des référents ASH

- collège « Paul Ramadier » de Decazeville (1),
- collège « Louis Denayrouze » d'Espalion (1),
- collège « Marcel Aymard » de Millau (1),
- collège « des Quatre Saisons » d'Onet-le-Château (1),
- collège « Amans-Joseph Fabre » de Rodez (1),
- collège « Jean Moulin » de Rodez (1),
- collège « Jean Jaurès » de Saint-Affrique (1),
- collège « Francis Carco » de Villefranche-de-Rouergue (1).

### Autres

+1 « plus de maîtres que de classes » école élémentaire « Jean Pendariès » Villefranche-de-Rouergue  
+1 classe d'accueil des moins de 3 ans école maternelle « Les Narcisses » Onet-le-Château  
Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Montbazens  
+ 1 classe maternelle autisme / Transformation d'un poste anglais en poste d'adjoint sans spécialité à l'école Jean-Albert Bessière Rodez

## Modalités d'inspections pour l'année scolaire 2016/2017

Suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU, le ministère a adressé, le 16 décembre 2016, aux recteurs et DASEN, un courrier (ci-joint) concernant la mise en place des nouvelles modalités

### T2

Ce courrier précise que « *les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels et notamment aux personnels récemment titularisés (T1 et T2), par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés.* »

L'inspection des T2 sous la forme actuelle n'a plus lieu d'être et doit prendre la forme d'une visite conseil, formative sans note.

### 6ème et 8ème échelon

De même, Il est précisé que sont prioritaires pour l'inspection les personnels qui au 1<sup>er</sup> septembre 2016 bénéficient au 6<sup>e</sup> échelon d'une ancienneté d'échelon inférieure

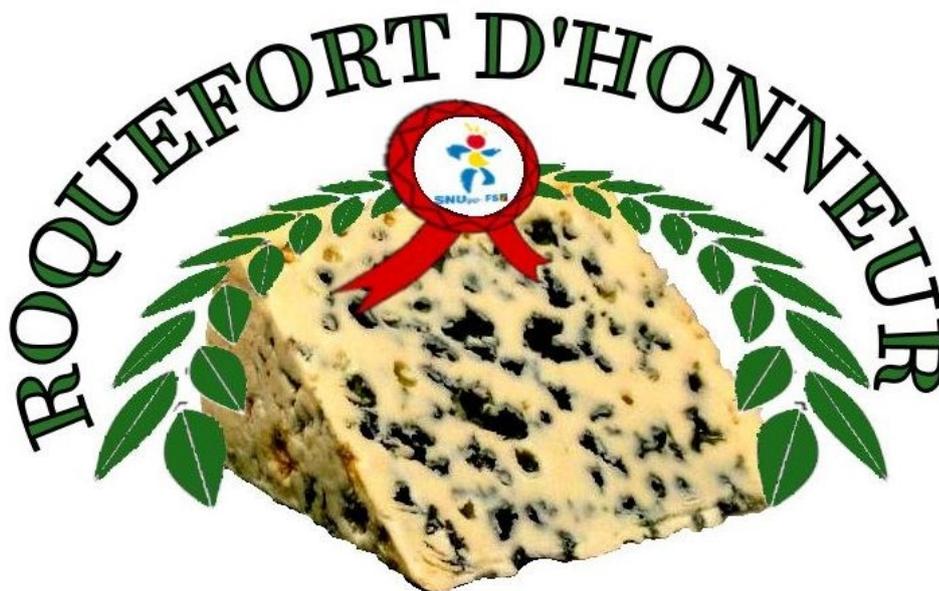
ou égale à un an et les personnels qui, à la même date au 8<sup>e</sup> échelon, bénéficient d'une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente, c'est à dire inférieure ou égale à 3 ans.

### Passage à la hors classe

Il est rappelé qu'il n'y a pas lieu d'engager des inspections pour le passage à la hors classe sauf cas particulier (retour de congés, changement de corps ...) et dans ce cas, cela donne lieu à une note.

Aucun DASEN ou IEN désormais ne peut feindre l'ignorance et lors de vos rencontres, vous pourrez faire référence au courrier de la DGRH n 2016-0072 du 16 décembre 2016.

**Le SNUipp-FSU12 décerne un roquefort d'honneur à l'Agence de Santé Régionale (ARS) qui s'acharne à vouloir fermer la maternité de Decazeville.**



Le service de Maternité du Centre Hospitalier de Decazeville est indispensable au développement économique et à l'attractivité de tout un territoire rural et urbain.

La fermeture de la Maternité créera un désert sanitaire et une zone de non-droit d'égalité d'accès aux soins pour des centaines de futures mamans.

L'ensemble des salariés du Centre Hospitalier de Decazeville refuse que le service de Maternité soit la victime d'une politique nationale d'économie drastique sur le système de santé,

# La blague de Julie

Le **prédicat** : il est composé d'un verbe et d'un groupe de mots contenant le verbe .Il apporte une information sur le sujet: que dit-on à propos du sujet?

Le gouvernement veut tuer l'école rurale.

Sujet

Prédicat

Que dit-on à propos du gouvernement ?

**Il veut tuer l'école rurale.**

**SNUipp/FSU 12**

8 rue de Vienne  
Les Corniches de  
Bourran  
12000 RODEZ  
Tél: 05.65.78.13.41

**Bulletin d'adhésion 2016—2017**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse Personnelle : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

(cocher) : Instituteur/trice  Professeur des Écoles  PEstagiaires  AVS  Échelon : \_\_\_\_

Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_ € (Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement).

Je souhaite m'investir dans la vie de la section du SNUipp 12 

J'adhère à la section de l'Aveyron du SNUipp, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp12 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp12.

**Mandat de Prélèvement SEPA CORE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, RIP ou RICE puis adresser l'ensemble au SNUipp12	
<b>Débiteur</b> Vos Nom Prénom (*): _____ Adresse (*): _____ Code Postal (*): _____ Commune (*): _____ Pays (*): _____ IBAN (*) BIC (*)	Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) __ / __ / ____ A (*) _____ Signature (*)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Echelon	Insttit		PE		PE Hors Classe	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1					169	57,46
2					184	62,56
3			135	45,9	199	67,66
4			142	48,28	214	72,76
5	127	43,18	150	51	229	77,86
6	129	43,86	154	52,36	244	82,96
7	132	44,88	163	55,42	258	87,72
8	136	46,24	175	59,5		
9	146	49,64	187	63,58		
10	155	52,7	201	68,34		
11	170	57,8	216	73,44		

**Majoration de cotisation**

Spécialisé	10
Conseiller Pédagog.	15
PEMF	10
Cl. Unique	4
Dir. 2 à 4 cl.	8
Dir. 5 à 9 cl.	12
Dir. 10 cl. et +	15
Dir. SEGPA	18

**TEMPS PARTIEL** -Minimum 81 €, proportionnel au temps partiel (cotisation x taux)

**CONGÉ FORMATION** : 85%de la cotisation

**DISPONIBILITÉ** : 81 €

**PE Stagiaires et LC** : 79 €

**AVS** : 35 €

**RETRAITE (E)**

moins de 686 € >>> 80 €  
de 686 à 914 € >>> 85 €  
de 915 à 1143 € >>> 91 €  
de 1144 à 1372 € >>> 109 €  
de 1373 à 1500 € >>> 121 €  
de 1501 à 2000 € >>> 136 €  
plus de 2000 € >>> 161 €

**Si problème pour acquitter la cotisation, nous consulter.**

\*Réduction ou crédit d'impôt de **66 %** du montant de votre cotisation syndicale.